



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvestre ;

QU'UNE séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le mercredi 13 décembre 2023 à 19 h à la salle municipale ;

QUE conformément à l'article 956 du code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance porteront uniquement sur les points suivants ;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024
4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Sylvestre,
ce 30^e jour du mois de novembre 2023.

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, SOUSSIGNÉE Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvestre certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié ledit avis public selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7 h et 19 h, le 30^e jour du mois de novembre 2023.

ENFOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30^e jour de novembre 2023.

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et greffière-trésorière